

CIRCULAIRE

Date : Le 24 mars 2025

**NUMÉRO DE LA
CIRCULAIRE :**

EIA n° 2025-09

Autres programmes :

Destinataires : Responsables ou superviseurs de programme

Objet : **Mise à jour concernant le transport en fauteuil roulant pour les activités sociales** (Winnipeg et Brandon)

Références : Manuel administratif de l'Aide à l'emploi et au revenu – la section 22.3.4 décrit la politique relative au transport en fauteuil roulant (activités sociales)

Remplace : n° 2024-06

Type :

☐ Politique ☐ Pour usage interne uniquement

☒ Procédure

☐ Taux

☐ À titre d'information uniquement

Entrée en vigueur : Le 1^{er} avril 2025

Les billets d'autorisation de transport en fauteuil roulant pour les activités sociales de 2025-2026 destinés aux bénéficiaires admissibles des programmes d'aide au revenu du Manitoba (Programme d'Aide à l'emploi et au revenu ou Programme manitobain de soutien pour personne handicapée) à Brandon seront envoyés par la poste aux bureaux participants pour distribution.

Les résidents de Winnipeg admissibles au transport en fauteuil roulant peuvent désormais organiser leur transport médical et social par l'intermédiaire de la section de transport médical en composant le **204 948-RIDE** (7433) pendant les heures d'ouverture normales. Les participants continueront d'avoir droit à un maximum de 24 trajets aller-retour par an. Les participants peuvent communiquer avec la section de transport médical à tout moment pour confirmer le nombre de trajets restants dont ils disposent.

Heures d'ouverture de la section de transport médical :

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés), de 8 h 30 à 16 h 30

Les participants admissibles à l'un des programmes d'aide au revenu du Manitoba qui vivent à Winnipeg et souhaitent réserver un service de transport en dehors de ces heures d'ouverture peuvent prendre contact avec une société de transport figurant sur le site Web Vehicles for Hire (en anglais seulement) de la Ville de Winnipeg, payer de leur poche et soumettre un reçu pour

remboursement à la Section des services de soutien aux personnes malades ou handicapées. Le personnel doit veiller à ce que les participants au programme ne fassent appel qu'à des sociétés agréées et approuvées. Le site Web Vehicles for Hire de la Ville de Winnipeg, qui est régulièrement mis à jour, contient une liste des entreprises agréées. En voici le lien <https://winnipeg.ca/vehiclesforhire/dispatchers.stm>.

Conformément à la circulaire 2018-14, le transport est normalement autorisé pour les activités sociales au sein de la collectivité locale du participant. Dans les régions rurales, les paramètres ne doivent pas dépasser 75 kilomètres du lieu de résidence.

Les sociétés de transport à **Brandon** au 19 février 2025 sont les suivantes :

ENTREPRISE	TÉLÉPHONE
4-Way Taxi	204 727-2500
ABC Taxi	204 726-1600
Brandon Sunset	204 729-9000
Mr. Ride	204 571-1111
1 Rainbow Taxi – pas de taxis accessibles aux fauteuils roulants	204 717-4000
Wheat City Elite – pas de taxis accessibles aux fauteuils roulants	204 717-7070